

Conditions particulières des TrekkMines

1. Equipement obligatoire pour chaque participant

- Habits chauds (vêtements de sport) adaptés à la mine, ainsi qu'un T-shirt de rechange (la température à l'intérieur de la Mine est d'environ 17°C).
 - Chaussures de sport montantes avec profil ou chaussures de marche, si possible imperméables.
 - Petit en-cas pour la pause peut être emporté dans un sac à dos peu volumineux.
 - Casque de protection obligatoire, celui-ci peut vous être prêté sur place.
 - Lampe frontale (ou de poche) avec piles de rechange.
-
- **Consignes de sécurité**
 - Le parcours proposé est adapté à toute personne de plus de 8 ans, en bonne condition physique, capable de marcher sans difficulté durant 3 heures. Cette visite n'est pas adaptée aux personnes qui souffrent de problèmes cardiaques, articulaires ou claustrophobes.
 - Les enfants mineurs doivent être accompagnés en permanence par un adulte.
 - L'encadrement de la visite est assuré par les guides des Mines de Sel de Bex, seuls compétents pour toutes les décisions pouvant être prises durant la durée totale de cette prestation.
 - La direction et les guides se réservent le droit d'adapter la visite aux conditions du moment (conditions météorologiques, état de la roche, condition physique des participants, niveau d'eau et de gaz, etc.).
 - Les Mines de Sel de Bex sont un patrimoine unique, nous vous demandons de le respecter.
 - Il est interdit de toucher, déplacer, prendre des minéraux, pierres, objets, machines etc.
 - La consommation d'alcool, la fumée ainsi que toutes autres substances psychoactives sont interdites.
 - Les appareils pour écouter ou reproduire de la musique ne sont pas autorisés durant la visite.
 - Les guides se réservent le droit d'interdire l'accès ou la poursuite de la visite à toute personne ne respectant pas l'un des points susmentionnés ou mettant en péril le bon déroulement ou la sécurité de celle-ci.
 - La direction se réserve le droit d'annuler la visite ou de modifier une partie de l'itinéraire à tout moment. Dans ce cas, aucun dédommagement ne peut être demandé.

2. Assurances

- A charge des participants.
- Les visiteurs sont responsables de leur propre sécurité et de celle des personnes dont ils sont responsables.
- La personne en charge de la réservation a le devoir d'informer l'ensemble des participants au sujet des points figurant dans les conditions générales particulières TrekkMines.